

Nevers, le 26 janvier 2026

Division des Élèves (DIVEL)

Affaire suivie par :
Véronique LEMOINE
Tél : 03 86 21 70 47
Mél : divel58.bureau3@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry
CS 70074
58 028 Nevers cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale
de Côte d'Or, de l'Yonne

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices
académiques des services de l'Éducation nationale de
l'Allier, du Cher, du Loiret, de Saône et Loire

Objet : Rentrée scolaire 2026 – Procédure d'affectation des élèves en 6^e souhaitant intégrer un collège public de la Nièvre.

Dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire 2026-2027, l'affectation des élèves de CM2 en 6^e s'effectue via l'application AFFELNET. Des familles résidant dans votre département sont susceptibles de solliciter l'affectation en sixième de leur enfant dans un collège public de la Nièvre. Plusieurs situations peuvent se présenter :

- L'élève résidera dans le département de la Nièvre en septembre 2026 ou son domicile est situé dans un département limitrophe mais sectorisé dans la Nièvre. Il appartient à la famille de se rapprocher de l'établissement de secteur munie des fiches de liaison (volets 1, 1 bis et 2) complétées et signées.
- La famille formule une demande d'assouplissement à la carte scolaire. Les demandes doivent être transmises à la division des élèves par voie électronique à l'adresse divel58.bureau3@ac-dijon.fr, accompagnées des fiches de liaison (volets 1, 1 bis et 2) complétées, signées et revêtues de votre avis.

Toute demande d'affectation dans un collège public de la Nièvre devra être effectuée avant le 3 avril 2026.

Vous trouverez, par ailleurs, en annexe de ce courrier la liste des pièces à fournir pour chaque motif de dérogation (annexe 1).

Afin d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'affectation de ces élèves, **vous voudrez bien assurer une large diffusion de ces informations notamment auprès des écoles des communes de votre département dépendant d'un collège public de la Nièvre.**


Francette DALLE MÈSE
